



## FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU CENTRE ET DU MASSIF CENTRAL

Association déclarée au J.O. n°758

*Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - N° 63EP516*

*Association déclarée d'intérêt général*

*Siret : 442 256 484 00015*

Secrétariat général  
Yvonne CHANGEA  
33 bis chemin du Buisson  
43000 Le Puy en Velay

# Compte rendu du CA du 1er octobre 2017

Membres excusés : Aurélie Fournier, Serge Mielvaque

Ouverture de la séance par Huguette Varin qui souhaite la bienvenue à tous.

**Modification des statuts : Article 10 Le Conseil d'Administration et Article 14 Le Président**

**Il est proposé de modifier l'article 10a dont le texte actuel est :**

*La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour quatre ans, par l'Assemblée Générale Fédérale, par scrutin secret dont les modalités sont fixées par le Règlement Intérieur.*

*Est éligible au Conseil d'Administration toutes personnes âgées de 16 ans au moins **et 70 ans au plus au jour de l'élection (1)**. Cependant, tout membre mineur élu ne pourra exercer de fonction de direction.*

*Les membres élus sont renouvelables par moitié tous les deux ans, selon un ordre préétabli par tirages au sort. Les membres sortants sont rééligibles **mais ils ne pourront exercer plus de trois mandats consécutifs (1)**. La première élection pour un mandat de 4 ans prendra effet pour les nouveaux membres élus ou renouvelés, en assemblée générale **2014 et en fin de mandat pour les membres déjà précédemment élus. (1)***

**(1) A supprimer**

**10a - Nouveau texte :**

*La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour quatre ans, par l'Assemblée Générale Fédérale, par scrutin secret dont les modalités sont fixées par le Règlement Intérieur.*

*Est éligible au Conseil d'Administration toutes personnes âgées de 16 ans au moins. Cependant, tout membre mineur élu ne pourra exercer de fonction de direction.*

*Les membres élus sont renouvelables par moitié tous les deux ans, selon un ordre préétabli par tirages au sort. Les membres sortants sont rééligibles. La première élection pour un mandat de 4 ans prendra effet pour les nouveaux membres élus ou renouvelés, en assemblée générale. **A l'issue de l'assemblée générale le Conseil d'Administration se réunira pour élire son nouveau bureau. (2)***

**(2) A rajouter**

*Après un tour de table le nouveau texte est approuvé à l'unanimité.*

**Il est proposé de supprimer en totalité l'article 14c dont le texte actuel est :**

*Elu par le Conseil d'Administration (article 10<sup>e</sup> des statuts) Le Président ne pourra exercer au bureau plus de deux mandats consécutifs. La première élection pour un mandat de quatre ans aura lieu en Assemblée Générale 2014 ».*

*Chacun s'étant exprimé cet article ne sera pas supprimé et sera conservé dans son intégralité.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**Approbation du compte rendu du C.A du 13 mars 2017**

*Approuvé à l'unanimité.*

Point sur l'Assemblée Générale Fédérale qui aura lieu à Argenton sur Creuse les 28 et 29 octobre 2017 par Huguette et Yvonne

Robert Gabillaud Président du groupe « Les tréteaux du Pont Vieux » nous a transmis le programme de ce weekend, ainsi que les tarifs des repas préparés par un traiteur, la liste des hébergements et le plan de la ville, tout devant se dérouler sur un même lieu à la salle Jean Frappat, avec comme date butoir le 10 octobre.

Suite à ces informations le secrétariat a adressé un courrier à tous les groupes afin que chacun puisse organiser sa participation et s'inscrire à cette manifestation, sachant que la convocation officielle sera adressée par courrier postal après notre conseil d'administration.

La modification des statuts entraîne la tenue d'une AGE il est important que ayons un maximum de groupes présents et surtout le quorum pour pouvoir délibérer. Suite à la démission de trois groupes (les veillhadours limousins – Le Velay – Los cadets estognols) et la mise en sommeil de 2 autres (l'Auvernha dansaire – l'association des vielleux et cornemuseux du bourbonnais et alentours) il reste 32 groupes à la Fédération.

De plus plusieurs membres du C.A. seront absents, ce jour-là, pour diverses raisons (santé, professionnelle, familiale). Roger s'étant proposé pour la confection des livrets remis le jour de l'AG, il est impératif que chaque commission lui envoie son compte rendu avant le 15 octobre.

Concernant l'AG 2019 il est demandé à Jean-Jacques de voir quel groupe peut-être susceptible de l'organiser.

## **Le point sur les différents pôles :**

### **Pôle Administration**

**Secrétariat** par Yvonne

Envoyer l'ordre du jour de l'AG à Roger ainsi que le mot du Maire d'Argenton et les comptes rendus du secretariat et des récompenses. Préparer la convocation et l'envoyer par courrier postal aux présidents des groupes dans le courant de la semaine. Faire le point sur les groupes inscrits à Argenton.

**Récompenses** par Yvonne

Suite au courrier envoyé le 8 septembre c'est une dizaine de groupe qui ont fait une demande.

**Point sur les affiliation des groupes** par Carole

Baisse des groupes donc des effectifs. Trois groupes ont démissionné : les veillhadours limousins, le groupe folklorique Le Velay, los cadets estognols. Deux groupes sont en sommeil : l'Auvernha dansaire, l'association des vielleux et cornemuseux du Bourbonnais et alentours. A ce jour, il reste trente deux groupes à la fédération ce qui représente environs 1200 personnes

**Trésorerie** par Carole

Pas de subvention, stage de maître de danses frais pédagogiques et déplacement de l'intervenant à la charge de la fédération (1200 € environs), les frais de Conseil et d'Assemblée sont en hausse sensible compte tenu de l'éloignement et des distances à parcourir, entraînent un déficit d'environs 4 000 €. Le solde prévisionnel devrait être d'environs 10 000 €.

Suite à l'AG de Brioude les groupes ont joué le jeu et ont commandé plus de revue donc le deficit de l'Echo de la Fédération est moins important qu'en 2016.

Il est décidé de maintenir la subvention pour le festi'jeunes de 1500 € (mais pour combien de temps ?)

La dégradation de notre trésorerie nous incite à voter l'augmentation des insignes fédérales et de fidélité , ainsi que des médailles des ATP.

A partir de 2018 chaque insigne coutera un euro de plus soit :

Insigne fédérale : 5 € au lieu de 4 €

Insigne de fidélité :

Bronze 5 € au lieu de 4 €

Argent 5 € au lieu de 4 €

OR 5 € au lieu de 4 €

Vermeil 9 € au lieu de 8 €

Médaille des ATP 13 € au lieu de 12 €

## **Juridique** par Michel

Le décret de la suppression du Registre Spécial est paru.

Pour toutes les formalités administratives concernant les Associations notre interlocuteur est le Préfet du siège de l'Association.

## **Assurances** par Michel

Si les membres du CA ont changé de véhicule faire parvenir à Michel la photocopie de votre carte grise pour mise à jour auprès de l'assureur.

Augmentation de la cotisation des instruments de musique qui passe à 15,59 € au lieu de 15 € elle sera revue chaque année.

A ce jour 6 sinistres connus.

## **Pôle musique et danses**

### **Stage de maître de danses** par Huguette

Le stage s'est déroulé le 2 avril à Clermont Ferrand au siège de la Fédération avec la collaboration des Enfants de l'Auvergne. Une trentaine de personnes y ont participé. Notre intervenante Marie-Hélène Le Conan, est très investie au sein de la confédération bretonne Kendal'ch, où elle a participé à la mise en place d'un monitorat de danse. Marie nous fera un compte rendu plus détaillé.

### **Visite des groupes** par Huguette

Le vendredi 21 juillet visite du groupe la Sabotée Cussetoise, tout c'est très bien passé et très bonne impression du groupe.

Le groupe folklorique Le Velay ayant démissionné en janvier 2017 la visite a été annulée.

En 2018 seront visités deux groupes : La bourrée du Pavin par Monique et Pierre

Le Brousse de Brioude par Huguette et Michel

(Marie-Noëlle ayant été sollicitée par le Brousse pour les conseiller sur leurs costumes souhaite se joindre à cette visite).

### **Festi jeunes** par Aurélie Ugonnet

Il a eu lieu les 29 et 30 avril à Sancerre. Cinq groupes d'enfants de 3 à 18 ans y ont participé. Le thème choisi était "la ronde des saisons".

Samedi après midi était consacré à l'animation des places de Sancerre où chaque groupe a présenté à la population locale et aux touristes leurs danses.

Cette première journée s'est terminée par une soirée festive animée par les musiciens des groupes.

Dimanche matin un jeu de piste était organisé dans les vignobles.

L'après midi, le gala de clôture, à Menetou le Râtel, s'est déroulé devant une salle comble. Ils ont terminé leur spectacle par une danse et un chant commun.

Le prochain festival aura lieu à Laguiole organisé par "Los Oyolos " les 2 et 3 juin 2018.

Concernant la subvention alloué au groupe organisateur Carole est dans l'attente du bilan financier pour effectuer le versement.

Un livre de photo a été réalisé durant ce séjour. Il vous sera vendu au tarif de 9 € auquel il faut ajouter les frais d'envoi. Si vous êtes intéressés contacter la Sabotée Sancerroise.

## **Pôle communication**

### **Revue fédérale** par Angélique

Trouver des encarts publicitaires pour la revue.

<b>DATES</b>	<b>EDITO</b>	<b>UN GROUPE AU MICROSCOPE</b>
15 MARS 2018	Michel LAURENT	Les danseurs de Jean de Boueix
15 JUIN 2018	Marie PROUST	La sabotée cussetoise
15 OCTOBRE	Gisèle DURANT	La bourrée de Vergheas

### **Projets**

Stage de musique à prévoir en 2018. Marie s'en occupe.

**Subvention** par Monique

Suite à la restructuration des services de Jeunesse et Sports il n'a pas été possible de rencontrer un responsable, mais aussi la baisse des dotations fait que nos activités ne sont pas prioritaires.

**Site Internet** par Pierre

8 fiches techniques à compléter et donc relancer les groupes.

Actualiser les coordonnées des groupes.

**Pôle patrimoine**

Marie-Noëlle remercie le Conseil d'Administration de l'avoir cooptée. Après un début d'année difficile, en raison d'une intervention chirurgicale, elle est heureuse de continuer le travail entrepris sur le costume bourbonnais. Elle va solliciter l'aide des groupes pour compléter ses recherches, afin de réaliser un CD comme cela a été fait pour l'Auvergne.

**Intervention de Monsieur Morange Président de la Fédération Amicale Folklorique Nationale**

Suite au contact téléphonique à l'initiative de Monsieur Morange, la présidente Huguette Varin lui a demandé de venir présenter au Conseil d'Administration sa Fédération et l'objectif de son appel.

La FAFN existe depuis 1976 et fait partie d'un collectif des arts et traditions populaires auquel adhèrent d'autres fédérations.

Son but : que les arts et traditions populaires soient reconnus par le Ministère de la Culture, d'où l'importance d'avoir un maximum d'adhérents.

Une charte de qualité doit être respectée (danses, costumes, authenticité...)

Il existe différents niveaux :

- 1 - valoriser les connaissances des arts et traditions populaires
- 2 - Reconnaissance des compétences et de l'aptitude à l'animation
- 3 – Aboutissant à la délivrance d'un diplôme de formateur reconnu par Jeunesse et Sport.

Les fédérations membres du collectif gardent leur autonomie et leur indépendance.

Les avantages :

Animateur –Encadrant,

SACEM : moins 20% avec un plus de 10 %

Le coût de l'adhésion au collectif est de 150 € par an.

Il y a un projet de livre de la naissance au baptême avec une suite en route du baptême au mariage.

***Prochain Conseil d'Administration le dimanche 18 mars 2018***